

MAIRIE DE COLOMBIER-FONTAINE (DOUBS)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 8 JUIN 2016

Séance n° 19

Le huit juin deux mille seize à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal convoqué le 01/06/2016 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents :

Danièle LEFEVRE (procuration de Olivier BONGEOT)
Michel BARLOGIS (procuration de Matthieu ROGGY)
Eric SAINTVOIRIN
René DJAKONI (procuration de Marielle SIMONIN)
Roland FRAISSE (procuration de Céline HERRMANN)
Joël GEOFFROY
Emmanuelle VILLARD
Liliane FOCK,
Nathalie JEANNEY,
Gabriella HONORIO-ACOLAT
Géraldine SPARAPAN)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Matthieu ROGGY (procuration à Michel BARLOGIS)
Olivier BONGEOT (procuration à Danièle LEFEVRE)
Céline HERRMANN (procuration à Roland FRAISSE)
Marielle SIMONIN (procuration à René DJAKONI)

Absent non excusé : /

Secrétaire de séance : Roland FRAISSE

Ordre du jour

- 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 13/04/2016
- 2/ Suppressions et créations de postes
- 3/ Subventions communales aux associations
- 4/ Révision de la tarification du Périscolaire pour la rentrée 2016 - 2017
- 5/ Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal
- 6/ Projet de dissolution du Syndicat Mixte du complexe sportif Jean-Jacques Rousseau de Voujeaucourt
- 7/ Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement (année 2015)
- 8/ Plan de sauvegarde communal
- 9/ Intercommunalité
- 10/ Questions & informations diverses

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 13/04/2016

Deux erreurs sont signalées sur le dernier compte-rendu :

- Concernant l'approbation du procès-verbal du 15/03/2016, il y a eu une erreur dans les chiffres portés sur le PV. Il convenait de noter POUR : 13, CONTRE : 0 et ABSTENTION : 1 (et non POUR : 13, CONTRE : 1 et ABSTENTION : 0)
- Concernant le point n°4/ Admission en non-valeur, le vote était le suivant POUR : 1, CONTRE : 12 et ABSTENTION : 1 (et non POUR : 0, CONTRE : 13, et ABSTENTION : 1).

Après ces rectifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Suppressions et créations de postes

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés.

Considérant le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 08/06/2016

Considérant la nécessité de créer :

- Un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,
- Un emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,
- Un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- **La suppression d'un emploi d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe permanent à 35h00**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **21/08/2016**

Grade : Adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe :

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

- **La création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe permanent à 35h00**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **21/08/2016**

Grade : Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

- **La suppression d'un emploi d'Agent spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles permanent à 35h00**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/06/2016**

Grade : Agent spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

- **La création d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à 35h00**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/06/2016**

Grade : Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

► **La suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe permanent à 35h00**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/06/2016**

Grade : Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

► **La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe permanent à 35h00**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **01/06/2016**

Grade : Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les modifications des tableaux des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été inscrits au chapitre 65 du budget primitif principal 2016 ;

ADOpte à l'unanimité des membres présents cette proposition.

3/ Subventions communales aux Associations

Le Conseil Municipal, suite à l'étude des dossiers de demandes de subventions en Commissions Finances & Culture/Sport/Fêtes et cérémonies du 02/06/2016, décide d'attribuer pour l'année 2016, les subventions de suivantes :

Associations	Montants
<i>Croc'en Cirque</i>	950 €
<i>USCF Football</i>	1 235 €
<i>ASCE Clique</i>	228 €
<i>Les Mille Pattes</i>	280 €
<i>Peinture sur Soie</i>	190 €
<i>Anciens Combattants</i>	285 €
<i>Gymnastique d'Entretien</i>	760 €
<i>Les A'cros de l'Informatique</i>	185 €
<i>Club du 3^{ème} Age</i>	238 €
<i>Chorale du Bié</i>	380 €
<i>AAPPMA</i>	285 €
<i>Photo Club</i>	760 €
<i>Amicale des Donneurs de Sang</i>	247 €
<i>Union des Sociétés</i>	2 100 €
<i>Alphabétisation</i>	150 €
<i>Commission secourisme</i>	60 €

Accord à l'unanimité.

4/ Révision de la tarification du Périscolaire pour la rentrée 2016 – 2017

Madame le Maire rappelle les tarifs en vigueur pour le service de périscolaire et de restauration scolaire mis en place depuis septembre 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir ces tarifs pour l'année 2016.-2017, restés inchangés depuis l'ouverture de ce service.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 10 % portant ainsi les tarifs suivants à

compter du 1^{er} septembre 2016 :

	QF CAF PRO	Matin 7h00/8h30	Midi	Soir 1 15h45/16h45	Soir 2 16h45/18h00	Mercredi Repas + Après-midi	Mercredi Après-midi
1	< 775 €	1.38 €	4.40 €	1.38 €	1.38 €	5.00 €	1.50 €
2	De 776 à 1 200 €	2.20 €	5.50 €	2.09 €	2.09 €	7.75 €	3.25 €
3	De 1 201 à 1 600 €	2.75 €	6.60 €	2.48 €	2.48 €	7.75 €	3.25 €
4	Plus de 1 600 €	3.85 €	7.70 €	3.03 €	3.03 €	8.75 €	4.25 €
5	Non CAF	3.85 €	8.80 €	3.58 €	3.58 €	11.50 €	6.50 €

Les tarifs du mercredi restant inchangés puisqu'ils viennent d'être mis en place.

Concernant la mise en place des petites vacances scolaires à compter de la rentrée prochaine (Toussaint, Hiver et Pâques), les tarifs appliqués seront les suivants :

Quotient Familial	Tarifs par jour Avec Repas	Tarifs par jour Sans repas
<775 €	6.56€	4.57€
>775 €	10.56 €	7.57 €
Non CAF	14.32 €	11.33 €

POUR : 6

CONTRE : 3

ABSTENTION : 6

Le règlement intérieur est ensuite adopté.

5/ Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

En date du 14 avril dernier, Monsieur le Préfet a pris un arrêté définissant un projet de périmètre d'établissements public de coopération intercommunale (EPCI). Le projet porte sur la fusion entre la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la Communauté de Communes des Trois Cantons, la communauté de communes des Balcons du Lomont et la communauté de communes du Pays de Pont de Roide et l'extension du périmètre de ce nouvel EPCI aux communes de : Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien les Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans.

Madame le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral.

Le conseil municipal est donc invité à se positionner sur la proposition de périmètre définie par l'arrêté préfectoral dans le délai de 75 jours imparti à compter de la notification, à savoir le 19/04/2016.

POUR : 11

CONTRE : 1

ABSTENTION : 3

6/ Projet de dissolution du syndicat mixte du complexe sportif Jean-Jacques Rousseau de Voujeaucourt

Par courrier en date du 3 mai dernier, Monsieur le Préfet nous a informés que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit la dissolution du syndicat mixte du complexe sportif Jean-Jacques Rousseau de Voujeaucourt. Cette dissolution est conditionnée par la réalisation de la fusion/extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition de dissolution dans le délai de 75 jours imparti à compter du 9 mai 2016.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

7/ Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le document annuel et officiel sur la partie Eau et sur la partie Assainissement ainsi que les annexes qui seront transmises à la Sous-Préfecture de Montbéliard.

*** Ce dossier est consultable en Mairie

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8/ Plan de sauvegarde

Suite à la mise en place du conseil municipal de 2014, il convient de mettre à jour le plan de sauvegarde communal.

Madame le Maire fait remarquer que l'ensemble des conseillers municipaux ne se sont pas encore inscrits et décide de surseoir à ce point. Ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain conseil lorsque le dossier sera complété par les conseillers concernés.

Sortie de Monsieur Eric SAINTVOIRIN à 21h00.

9/ Intercommunalité

Rapports des commissions permanentes :

- Réhabilitation du site de l'ancienne station d'épuration de Montenois : les travaux ont été réceptionnés,
- création d'une plateforme déchets verts et réorganisation de la déchèterie : la consultation des entreprises est en cours,
- renouvellement de l'opération « arbres fruitiers » cet automne,
- le balayage des rues est terminé,
- redynamisation des centres-bourgs : rencontre avec les services de Développement 25 afin de constituer un comité de pilotage qui sera composé d'Elus et de représentants des commerçants,
- étude sur une éventuelle mise en place d'une dotation de solidarité communautaire,
- établissement du rapport d'activités 2015.

10/ Questions et Informations diverses

▶ A la demande de plusieurs conseillers municipaux et afin de faire le point régulièrement sur les dossiers en cours, il a été décidé de se réunir tous les derniers mercredis de chaque mois (29/06, 27/07, 31/08).

▶ Les commissions vont être sollicitées prochainement pour travailler sur les dossiers en cours.

Sortie de Madame Gabriella ACOLAT-HONORIOT à 21h45.

▶ Suite à la demande de Monsieur DJAKONI concernant les 10 stères de bois attribué annuellement au personnel communal, Madame le Maire l'informe qu'une délibération datant du 14/04/1967 avait mis en place ce procédé.

▶ Le projet de PLU est à disposition pour consultation.

▶ Remerciements de la ville de Montbéliard pour notre motion de soutien pour le maintien d'un hôpital.

▶ Madame le Maire apporte des précisions quant à l'article paru dans la presse concernant la rue de la Filature.

▶ L'EPF a signé l'acte de vente du bâtiment du Saveroux tout récemment.

▶ Le 3^{ème} lot de la cantine a été vendu. La signature chez le notaire vient d'avoir lieu.

▶ Le bail est en cours de réalisation pour la location du 2 rue des Ecoles (Annexe).

▶ Le dossier Handicap a été envoyé à la DDT de Besançon.

▶ L'opération Brioches aura lieu cette année du 5 au 9 octobre 2016. Il y aura besoin de bénévoles, ainsi que pour la collecte de la Ligue contre le cancer.

- ▶ Suite aux dernières intempéries, la remise en état du cimetière a été faite par les employés communaux.
- ▶ La fête des Ecoles aura lieu le vendredi 24 juin à 18h00. A cette occasion, la municipalité remettra aux élèves qui passeront en 6^{ème} un dictionnaire.
- ▶ Rappel de la cérémonie aux monuments aux morts du 18 Juin à 17h00.

Clôture de la séance à 22h15

Prochain conseil municipal :
le Jeudi 7 Juillet 2016 à 19h30